

# Avant-propos

La charte d'Ottawa définit la santé « comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques ». Au-delà du cadre sanitaire, la promotion de la santé doit donc prendre en compte les caractéristiques économiques et sociales des individus et l'environnement dans lequel ils évoluent. Par exemple, pour améliorer la prise en charge des personnes âgées, il est essentiel d'intervenir individuellement auprès de ce public par des actions de dépistage et de sensibilisation, mais également de développer des échanges interpersonnels pour lutter contre l'isolement. Plus largement encore, la santé des seniors sera favorisée par des actions auprès des proches et des aidants ou l'adaptation des logements et des équipements des quartiers, comme les transports en commun, pour éviter les chutes.

Par ailleurs, l'enjeu est de territorialiser l'action publique pour construire une offre de soins de proximité et limiter les ruptures de parcours de santé. Dans ce sens, l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire développe de nombreux outils d'analyse. Dans les zones urbaines densément peuplées, il est essentiel que l'observation soit menée au niveau géographique le plus fin. Des outils adaptés permettent de mieux appréhender les problématiques d'accès à l'offre de soins de premier recours au sein de ces territoires.

Ces outils sont le fruit d'un partenariat renouvelé avec l'Insee des Pays de la Loire. Il s'agit de tracer le profil socio-économique des quartiers des sept plus grandes agglomérations de la région. Celui-ci est fonction de la répartition des populations cibles des politiques de santé publique : les populations à bas revenu, les personnes âgées et les familles. Ces profils sont mis en regard de l'offre de soins et d'équipements, pour mettre en évidence des déterminants environnementaux qui peuvent avoir un impact sur l'accès aux soins. Il en ressort un schéma-type des agglomérations qui témoigne d'une organisation socio-économique des territoires urbains : le centre des territoires urbains se caractérise par des équipements plus nombreux par contraste avec les périphéries ; des territoires attractifs pour les plus aisés côtoient des quartiers où les habitants sont majoritairement modestes. Autour de ce modèle, la configuration se décline d'une agglomération à l'autre, avec des enjeux qui peuvent être très différents.

Nous espérons que ces travaux permettront de mieux connaître le contexte dans lequel s'inscrivent les actions de l'Agence et de ses partenaires (acteurs de santé, collectivités) afin de construire les réponses les plus pertinentes aux défis spécifiques posés par les espaces urbains.

Le Directeur régional  
de l'Insee des Pays de la Loire

**Pascal SEGUIN**

La Directrice générale  
de l'ARS des Pays de la Loire

**Cécile COURRÈGES**